cid:image001.png@01D56268.2D4D9E40

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.png@01D56268.2D4D9E40 |  |  |

Le 6 septembre 2019

**La Région se réjouit de la signature de l’accord de décarbonisation entre Normandie Hydrolienne et Alderney Electricity Limited**

**Tim Cornelius, PDG de la société SIMEC Atlantis Energy et Président de la joint-Venture « Normandie Hydrolienne », et James Lancaster, Directeur Général d’Alderney Electricity Limited (AEL), ont officiellement signé, ce vendredi 6 septembre, un accord de décarbonisation prévoyant, à terme, le rachat de l’énergie hydrolienne produite dans le Raz-Blanchard au fournisseur d’énergie anglo-normand.**

**La Région Normandie, actionnaire à travers son fonds d’investissement « Normandie Participations » de la joint-venture « Normandie Hydroliennes » (\*), se réjouit de la signature de de ce partenariat qui représente une réelle opportunité pour le territoire normand et pour la filière hydrolienne.**

***«****La Région se félicite de ce partenariat et réaffirme son soutien à la transition énergétique permise par le développement d’énergies renouvelables sur son territoire. La Région entend poursuivre son objectif de rendre compétitive la technologie hydrolienne sur le marché des énergies renouvelables, tout en articulant le savoir-faire et le potentiel de sous-traitance disponible en région. Elle continuera d’œuvrer, de concert avec les services de la Préfecture, au développement des investissements réalisés sur le territoire pour développer l’industrie autour d’un projet solide et dont la maturité a pu être appréciée »* déclare Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

La concrétisation de cet accord permettra d'alimenter l'île anglo-normande d'Aurigny en électricité à partir de l’énergie produite par une ferme hydrolienne, implantée dans le Raz Blanchard et de contribuer ainsi à réduire la dépendance actuelle de l'île aux énergies à forte concentration en carbone. Normandie Hydroliennes, par l'intermédiaire de laquelle Atlantis ambitionne le développement d’une ferme hydrolienne de démonstration sur le site du Raz Blanchard, serait ainsi en capacité de proposer à Aurigny une autre source d’approvisionnement en électricité.

Encourageant une décarbonisation d’Aurigny en préférant un recours à l’énergie renouvelable hydrolienne, l’accord prévoit qu’Alderney Electricty Limited et Normandie Hydrolienne s’entendent sur la conclusion future d’un contrat d'achat direct d'électricité d'une durée de 25 ans, aux termes desquelles AEL achèterait à Normandie Hydroliennes un minimum de 5 GWh d'électricité par an à un prix fixe, qui suffirait à couvrir l'ensemble de la demande énergétique actuelle de l'île.

La formalisation de cette relation commerciale avec Aurigny en fait un partenaire stratégique pour le développement de l’hydrolien commercial dans le Raz Blanchard, dont le courant offre à cette zone française et anglo-normande, un fort potentiel énergétique.

Le courant du Raz Blanchard constitue, en effet, le premier potentiel hydrolien commercialement exploitable au monde. Consciente de ce potentiel, la Région Normandie s’est fermement engagée, aux côtés des collectivités territoriales partenaires en faveur du déploiement de l’hydrolien, en investissant massivement sur le port de Cherbourg pour l’adapter au développement d’activités liées aux énergies marines et particulièrement à l’hydrolien.

Dans cette perspective, la conclusion de l’accord de décarbonisation avec Alderney Electricity Limited est un vecteur d’opportunités économiques, pour le territoire normand comme pour la filière hydrolienne. Cette initiative vient renforcer la volonté de la Région Normandie de faire valoir les ressources du territoire tout en favorisant la réalisation des objectifs pour le climat fixés par la Commission Européenne pour 2030.

*(\*) Pour mémoire, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Tim Cornélius, PDG de la société SIMEC Atlantis Energy, ont signé, le 21 novembre 2018, à Londres, un accord actant la création d’une société commune en vue d’exploiter le gisement hydrolien du raz Blanchard. La joint-venture, dénommée « Normandie Hydrolienne », est détenue à   
70 % par SIMEC Atlantis Energy et à 30 % par la Normandie à travers le fonds régional d’investissement « Normandie Participations ».*

Contact presse : Charlotte Chanteloup - Tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr